

JPMorgan Funds – Euro Aggregate Bond Fund

Nous vous informons par la présente que l'effet de levier escompté du Compartiment a été porté de 50% à 250%.

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris le calendrier. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**

Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 29 août 2025 à 14 h 30 (CET)

Vos options	La modification
1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.	Date d'entrée en vigueur
2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.	Date limite de réception des ordres de conversion/rachat
3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.	La SICAV
	Nom
	Forme juridique
	Type de fonds
	Registered office
	Téléphone
	Fax
	Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)
	Société de gestion

L'augmentation est principalement due au recours accru à des futures sur obligations et des futures sur taux d'intérêt à court terme. Le Gestionnaire financier prévoit de continuer à utiliser ces instruments à moyen terme afin de gérer efficacement le portefeuille. Une gestion ayant recours à des produits dérivés est nécessaire pour couvrir l'exposition aux taux d'intérêt, avec à la clé un effet de levier plus important.

Le levier constitue une mesure de l'exposition globale de l'ensemble des produits dérivés et correspond à la « somme des valeurs notionnelles », sans compensation des positions opposées. Dans la mesure où le calcul ne tient pas compte de la sensibilité aux mouvements de marché ni de l'éventuelle hausse ou baisse du risque global du Compartiment, il est possible qu'il ne soit pas représentatif du niveau de risque d'investissement effectif du Compartiment.

Le levier escompté d'un Compartiment est indicatif et ne représente pas une limite réglementaire ; le niveau effectif peut dépasser le niveau escompté de manière ponctuelle.

Ces modifications n'entraîneront pas d'augmentation significative du profil de risque du Compartiment.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au siège social ou à votre représentant local habituel.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM56794 | CH_FR | 08/25
